

LE FILOPATHE n°13 - avril 2001

Journal du GIHP Aquitaine

RAPPEL DE NOS COORDONNEES:

GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques), 436, avenue de Verdun, 33 700
Mérignac

Tel 05.56.12.39.39, Fax 05.56.12.37.92

Adresse e-mail: gihp@quaternet.fr

Site internet: <http://www.gihp-aquitaine.org>

Le journal paraît aussi en braille sur demande, en agrandi et en enregistrement cassette et sur internet.

POUR MEMOIRE:

le vendredi 15 juin 2001 à 16H, se tiendra l'Assemblée Générale du GIHP Aquitaine à Mérignac.

Le Filopathe n°13 étant paru tardivement, le n°14 ne vous parviendra que fin juin. Donc, ne l'attendez pas pour renouveler votre adhésion, ni pour vous inscrire au repas de l'Assemblée Générale.

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO:

Edito,

Transport adapté girondin,

Mot du comité de rédaction,

Portrait de Caroline,

Infos GIHP,

Infos pratiques,

Roman feuilleton interactif,

Des oreilles pour voir,

Oxygène,

Poème,

Annonces,

Faites vos jeux.

ET EN SUIVANT:

SUPPLEMENT AIDES HUMAINES

Les assistants personnels en Europe,

L'action européenne ConFormAss,

P.S.I Show Drame,

Quels besoins en aide humaine?

L'aide humaine des personnes déficientes visuelles, témoignages.

Edito

ELECTEURS, CANDIDATS ET REPRESENTANTS

Electeurs

Les personnes handicapées constituent environ 10 pour cent de la population française. La grande enquête INSEE récemment publiée arrive difficilement à définir des caractéristiques communes, encore moins de généralités.

Pourtant, 10%, ce n'est pas une quantité négligeable, et à plus forte raison une proportion négligeable du corps électoral.

Me penchant consciencieusement sur les notices électorales qui ont récemment abreuvé ma boîte aux lettres, j'ai épluché fébrilement à la recherche de promesses d'un avenir plus lumineux pour moi, personnellement, citoyenne électrice handicapée. Hélas, rien! Ou alors, à peine, en changeant mon âge, en entrant dans la catégorie citoyenne électrice personne âgée! Puis, je me suis souvenue d'une de mes connaissances qui a récemment interrogé un candidat aux municipales, disposé à la sortie d'un supermarché. Des questions moyennement pointues sur la politique en faveur des personnes handicapées ont laissé le malheureux ahuri, sans voix. Pour un citoyen électeur moyen, il se serait sans doute raccroché à un rapide: "laissez-moi vos coordonnées, je vous répondrai bientôt". Là, rien!

Enfin, rien? Ne soyons pas trop injuste - me souffle ma petite voix intérieure de la contradiction. Quand je m'en fus

voter, il y avait... un isolement accessible. On peut dire que mon bonheur dominical eut été presque parfait si j'avais réussi à rentrer toute seule le papier à plier en 24 dans l'enveloppe confetti. Je sais aussi que la mairie de Bordeaux s'était engagée à prévoir l'accessibilité de la quasi-totalité de ses bureaux de vote...

Candidats

Je fus aussi surprise par quelques frémissements. Un "parti handicapé", le Collectif des Démocrates Handicapés, avec des revendications bien précises présentant des candidats un peu partout en France. Plus quelques candidats handicapés, revendiqués comme tel, au détour de certaines listes électorales. En poussant un peu, si les quotas nous avait concernés, on nous aurait même trouvés à une place de la liste où nous risquions d'être élus!

Pourtant, quelle meilleure chance donner à une ville d'être réceptive à son citoyen handicapé que d'avoir des conseillers municipaux handicapés directement concernés? Je ne me présente pas aux élections donc je ne vais pas vous raconter qu'ils sont toujours plus beaux, plus frais et surtout plus altruistes que les autres. Mais, quand même, ils risquent d'être plus sensibles et mieux informés. Etre concerné sera sans nul doute un atout pour motiver les élus municipaux à sentir et entendre certains besoins trop souvent négligés.

Représentants

Déjà, dans un conseil municipal bardé d'escaliers, où l'on distribue depuis toujours des ordres du jour qui se lisent avec les yeux, l'arrivée de ce "locataire" un peu particulier risque de susciter quelques questions. Les questions, hé oui les questions, c'est ce qui nous sauvera tous. Poser la question, c'est déjà envisager sa solution. La simple présence est un premier point positif.

Ensuite, viendra probablement la tâche la plus difficile, celle de représenter... représenter le citoyen lambda avec une sensibilité accrue à certains problèmes. En somme, de même que pour les autres élus, concilier les intérêts généraux et les intérêts un peu moins généraux. Nul doute que des qualités comme l'humilité et la sagesse devraient aider, pour que nous puissions participer efficacement à rendre les villes meilleures pour tous.

Dominique HELGORSKY

TRANSPORTS ADAPTES

Incertitudes ou inquiétudes?

Y a-t-il vraiment de quoi se faire du souci pour l'avenir du transport adapté en Gironde? Une réponse de normand est bien tentante. Le présent est difficile mais il reste des issues possibles

Saturé ici, inexistant ailleurs...

Peu présent hors de la Communauté Urbaine de Bordeaux, le transport adapté "public", assuré par Transadapt dans la CUB, est aujourd'hui saturé. Ce dernier reconnaît officiellement la portée du mécontentement et a requis des associations membres des témoignages à faire valoir auprès des financeurs du service. Il s'appête à s'en servir pour une demande de moyens supplémentaires.

Etant directement concernés par le fonctionnement de Transadapt au GIHP (administrateurs, personnels, usagers, bénévoles utilisant ce service), nous pouvons témoigner de la difficulté d'obtenir des transports (principalement dans certains créneaux horaires), de la difficulté de les obtenir à l'heure demandée, même en les demandant longtemps à l'avance. Les courriers et les plaintes d'adhérents se sont multipliés. Ils y dénoncent tous la précarité des situations causée par l'incertitude de pouvoir se faire transporter.

L'appel d'offre...

La CUB et le Conseil Général (qui financent Transadapt) ne cachent plus leur volonté de soumettre le transport adapté communautaire, voire girondin à un appel d'offre. Ils confieront alors cette mission à la société, l'association etc. qui aura répondu au mieux à sa proposition de transporter les personnes pour un coût défini. Le GIHP a entamé une démarche pour que les associations d'usagers soient consultées lors de l'élaboration du cahier des charges. Le Conseil Général a manifesté officiellement son accord au Conseil Départemental du Handicap le 21 décembre 2000. Pour l'instant, la position de la CUB est moins franche.

Ne nous y trompons pas, un transport adapté efficace est une nécessité sur l'agglomération bordelaise pour de nombreuses années encore. L'accessibilité des transports en commun n'est pas réalisable rapidement et, même alors, il restera utile. Avec la priorité donnée à la vie ordinaire, les personnes handicapées seront de plus en plus nombreuses à vouloir bouger. Il est donc impératif que la voix des usagers se fasse entendre au bon moment, celui de l'appel d'offre! DH

LE MOT DU COMITE DE REDACTION

Chers lecteurs,

Que pensez-vous du Filopathe? Telle est la question que nous nous posons. En effet, nous serions très heureux d'avoir votre avis sur le contenu de votre journal.

Nous voudrions savoir ce que vous pensez des rubriques et des articles que vous lisez dans chaque numéro afin que nous puissions tenir compte de vos remarques et suggestions pour rendre encore plus agréable le plaisir de lire votre journal préféré.

Nous sommes aussi prêts à diffuser vos articles que vous nous ferez parvenir sur les sujets dont vous désirez parler. Il vous est aussi possible de venir assister à une réunion du Filopathe qui a lieu un mercredi sur deux où nous travaillons et discutons sur les futures articles et, pourquoi pas, rentrer dans le comité de rédaction pour nous apporter vos idées et réflexions.

Alors, n'attendez plus! Envoyez nous tout ce que vous désirez lire sur notre journal, nous sommes ouverts à toutes les propositions (honnêtes). Ou bien, venez nous rencontrer afin d'en discuter ensemble.

Amicalement, le comité de rédaction.

RUBRIQUE: PORTRAIT

C'est Caroline qui s'est prêtée pour nous au jeu de la vérité. Thème choisi: Handicap et parcours de vie. Le comité de rédaction l'a invitée à plancher sur deux questions d'importance...

Filo: En quoi penses-tu que le handicap influence ton parcours de vie?

En ce que je suis obligée de vivre avec la logique de mon handicap: d'accepter la limitation des choses que je ne peux pas faire. J'ai conduit et je ne conduis plus, c'est un exemple important, il me faut l'accepter. Je vis avec ce handicap mais je ne l'accepte pas. En même temps, mon handicap m'oblige à rencontrer des personnes qui m'apportent des idées et de l'aide, les auxiliaires de vie, les infirmières, les kinés, les ergothérapeutes ainsi que les autres personnes handicapées.

En classe de troisième, j'avais quitté l'école car je ne supportais plus que les gens me voient en jupe, je n'avais pas droit de porter de pantalons. A l'adolescence, quand j'ai commencé à sortir au milieu des autres, je voyais bien que j'étais différente mais je ne pouvais pas définir la portée de cette différence. Mon choix aurait sans doute été de faire des études, de me marier et d'avoir des enfants. J'ai été révoltée contre tout, agressive avec tout le monde, jusqu'à ce que je rencontre des gens qui m'ont montré qu'on pouvait vivre comme ça. J'ai repris le lycée en institution et j'ai passé mon bac. C'est donc à cause du handicap que j'ai quitté l'école et c'est aussi à cause de lui que j'y suis retournée...

Filo: A ton avis, quelles sont les circonstances dans lesquelles ton handicap est un état positif dans ta relation aux autres et au monde extérieur en général?

Ce peut-être un état positif qui permet de relativiser les choses négatives de la vie, de mieux comprendre les difficultés de la vie de tous les jours. Cela me permet de comprendre les autres et d'être plus sensible aux choses graves du monde. Ca me donne une ouverture plus grande de la pensée. J'attache alors plus d'importance aux choses qui le méritent: être proche des personnes handicapées, faire partie de leur vie; respecter les autres et leur différence, ce qu'ils sont sans les critiquer ni les juger; être plus intelligent, être bien en soi, être plus évolué sur les problèmes quotidiens qui nous empoisonnent...

INFOS GIHP... INFOS GIHP... INFOS GIHP...

VIVE LE ROI!

Bienvenu à Nicolas, fils de Laurence et Eric, venu au monde un dimanche, jour de repos et le 7 janvier, jour des rois... Alors, serein et souverain?

L'ACCES A L'EURO

Janvier 2002 sera vite là et nous serons tous concernés par cette nouvelle monnaie européenne! Pas facile! D'autant plus quand on est malvoyant ou aveugle!

Le projet "Euro-Vision France" piloté par le CNPSAA (Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes) et son coordinateur national Hamou BOUAKKAZ, propose un réseau d'animateurs dans toute la France pour organiser des demi-journées de sensibilisation à l'Euro auprès de petits groupes de travail de personnes déficientes visuelles, espérant toucher ainsi 500 000 personnes concernées avant janvier 2002!

L'UNADEV avec Patrick Day, coordinateur Insertion, et le GIHP Aquitaine avec Annie RONDET, ergothérapeute

AVJ, participent à ce projet comme formateurs régionaux. Nous vous tiendrons au courant de la mise en place de ce dispositif.

Un numéro vert permettra d'organiser ces rencontres où pièces et billets pourront être manipulés et la valeur de l'Euro mieux appréhendée au cours de jeux de société. En attendant, sachez que vous pourrez faire une dernière répétition en achetant un kit de 40 pièces Euro (pour 100 F) à partir du 15 décembre 2001 et que les deux monnaies cohabiteront du 1er janvier au 17 février 2002.

Pour toute information: Projet EUROVISION France CNPSAA, BP 69 - 94800 VILLEJUIF

Tél: 01 46 78 57 68.

JAUNE APRES BLANCHE

Certains d'entre vous, concernés par la déficience visuelle ont entendu parler de la toute jeune et déjà célèbre "canne jaune".

En gros, il s'agit d'une canne blanche, mais qui serait jaune... L'objectif est de permettre aux personnes malvoyantes d'être identifiées comme telles, laissant la canne blanche aux personnes qui ne voient pas du tout. Pourquoi ce désir ou ce besoin de se démarquer?

Avant tout parce que le port d'une canne blanche par une personne qui voit amène à toute sorte de malentendus entre celle-ci et le public qui croit avoir affaire à une imposture quand il voit la personne ajuster ses jumelles ou même regarder attentivement un étalage ou un feu rouge... Corollaire: la personne malvoyante a grand peine à oser ce type de comportement; deuxième corollaire: le public commence à penser "canne blanche = malvoyance". Tout ceci n'est pas net.

Bien sûr, un code, pour être efficace, doit être connu; une campagne médiatique est prévue pour bientôt sur le plan national. Mais d'ici là, le message paraît pouvoir être interprété facilement. Il ne tient qu'à vous - si vous êtes concerné(e)s - de faire des essais et de nous communiquer vos impressions. Les personnes intéressées qui voudraient essayer une canne jaune peuvent s'adresser à nous; nous leur prêterons du matériel. Sachez par ailleurs que les principaux fabricants de cannes blanches en France: l'APAM et les Ateliers du Haut des Vannes peuvent fournir ces cannes sur simple demande.

Myriam DUGAY et Catherine SALMON

Instructrices en Locomotion

ENCORE DES MACARONS

Le Filopathe n°12 vous avait informé que des macarons étaient disponibles au GIHP: il semble que certains aient pensé qu'il s'agissait des célèbres G.I.C, délivrés par les préfectures qui autorisent à se garer sur les stationnements réservés aux personnes handicapées. Pas du tout, les nôtres sont de simples bostols pour signaler aux conducteurs indécidés qu'ils occupent un stationnement réservé. Le GIHP vous en enverra sur demande. Quant au vrai G.I.C, pour ceux qui n'en ont pas de récent, voici son nouveau look (à vous d'imaginer la couleur).

Suite page 5 (du Filopathe)...

INFOS PRATIQUES

UASO = UNADEV

Signalons le changement de sigle de la très connue Union des Aveugles du Sud-Ouest qui devient l' UNADEV: Union des Aveugles et Déficiants Visuels. Quel dommage que cette nouvelle appellation soit encore l'occasion d'une confusion entre "malvoyant" et "déficient visuel"! Il est pourtant clair que la déficience visuelle regroupe les différents types de malvoyance et de cécité. Les aveugles ne seraient-ils pas des déficiants visuels?

CA ROULE (BIENTOT)

Le journal 1,2, Tram! est un magazine d'information gratuit sur le tramway de l'agglomération bordelaise édité par la Communauté Urbaine de Bordeaux. Ce magazine est désormais publié en braille: vous pouvez le consulter à l'Espace Accueil Tramway - 9, place Gambetta - 33 000 BORDEAUX ou à l'accueil du GIHP Aquitaine.

1, 2 TRICYCLE!

Jean-philippe OLHAGARAY, une personne handicapée motrice résidant à Bordeaux, vient de mettre au point un tricycle à propulsion manuelle, de faible encombrement et pouvant être adapté selon les besoins de la personne. Si vous êtes intéressé par ce type de produit, vous pouvez participer à l'étude de marché en répondant au questionnaire proposé par M. OLHAGARAY - 31, rue Jean Jacques Rousseau - 33 200 BORDEAUX.

TV BRAILLE

Handicap ZERO a arrêté momentanément la diffusion du TV Braille en braille et sur disquettes. Vous pouvez toujours consulter le programme sur Internet à l'adresse:
www.handicapzero.org
ou obtenir le Télé Loisirs sur cassettes édité par la société ALAN Productions(tél 02 47 54 00 00) au prix suivant: 13 numéros pour 110 F, 26 numéros pour 270 F et 1 an pour 440 F.

ROMAN FEUILLETON INTERACTIF

Christian reprend le flambeau de notre périlleuse peau de banane interactive. Voilà qui promet des surprises, de l'aventure, de l'exotisme, et plus si Mademoiselle Makhéo a toujours des jambes longues, longues... En route pour notre roman feuilleton à épizootie!

Résumé de l'épisode précédent: Marine et Franck, jeunes reporters, enquêtent au Kenya sur un sombre trafic dans la Réserve Pour Rhinocéros près de Nairobi. Ils partent à l'aube pour tenter de prendre les braconniers sur le fait.

LA PEAU DE BANANE (SUITE)

Après avoir roulé plusieurs heures, nos amis étaient arrivés devant l'entrée de la réserve. Là, surprise, une dizaine de personnes entourait la voiture du groupe avec des pulvérisateurs et des bonbonnes d'eau: motif de cette réception inattendue, épizootie européenne de la fièvre aphteuse. On expliqua à nos amis que, depuis trois jours, les visiteurs étaient soumis à cette précaution de désinfection préventive.

Pendant ce temps, le portable de Franck sonna: c'était M. CALLAGAN, son rédacteur en chef, qui, de Paris, voulait savoir ou en était le reportage sur le trafic d'animaux. Il leur dit qu'il était urgent de conclure car du travail les attendait dans la capitale où, d'après ses dires, ça bougeait pas mal. En effet, un certain José Noé avait envahi les rues parisiennes avec une sorte d'arche sur laquelle étaient embarqués des éléphants roses, ce qui avait mis en colère les responsables du zoo de Vincennes et, notamment, les gardiens des chèvres. Ces derniers, d'après CALLAGAN, défilaient tous les jours avec des pancartes et un seul slogan: "Ôtez-vous de là, Noé!!!". La conversation s'éternisait et Franck, agacé, n'osait pas dire à son chef qu'il n'en avait rien à faire de ces histoires de parisianisme ridicule. Ce qui se passait ici était à ses yeux plus important car il pensait que la chute de la Réserve était proche. L'arrivée soudaine de Mademoiselle MAKHEO lui donna l'occasion de prendre congé de son chef en lui promettant de rentrer au plus vite.

Mlle MAKHEO portait un tee-shirt blanc moulant qui laissait apparaître une anatomie pulmonaire telle que Franck eut un sourire intérieur et songea que tous les "seins" n'étaient pas au paradis. J'ai roulé toute la nuit - dit-elle - car les nouvelles de ces dernières heures, en ville, nous laissent à penser que, outre le trafic de drogue et abattage des rhinos, il y aurait en parallèle un trafic d'armes avec certains pays africains, peut-être même avec la complicité du fils d'un ancien dirigeant européen dont on ne connaît pas le nom, mais là, soyons prudents! - ajouta-t-elle. Pendant qu'elle parlait, son regard se porta sur N'GOMBO, il venait de s'écrouler de tout son long...
La suite au prochain numéro.

DES OREILLES POUR VOIR

Chères zoreilles,

Aujourd'hui, je vous emmène au théâtre. Il ne s'agissait pas de faire une overdose. J'ai donc choisi une pièce courte suivie d'un monologue: une cassette en tout. Anton TCHEKOV, la dame au petit chien et le monologue, les méfaits du tabac.

La pièce: un homme, une femme, tous deux mariés, ont une aventure qui tourne à la passion amoureuse. Banal? Pas du tout. Car ces deux-là sont directement sortis d'un roman oublié sur une plage de Yalta. Ils font l'aller retour entre les pages du livre et la réalité, et l'on ne sait jamais s'ils vivent ce qui est écrit ou s'ils écrivent eux-mêmes le livre. Un climat étrange mais enlevé, vif et gai, un ton souvent acide, décapant, décalé.

Quant au monologue, c'est une conférence qui s'adresse à tous y compris aux fumeurs invétérés. Bon divertissement.
EM

Les ouvrages cités sont disponible pour l'emprunt à l'espace Diderot, Bibliothèque de Bordeaux, Cours du Maréchal Juin, tél 05 56 10 30 00.

OXYGENE

ETERNELLE CHANSON FRANCAISE

LA DOUCE FRANCE EN DEUIL

Monsieur Trenet, votre cœur vient de faire boom.

Depuis 1913, il battait la musique de vos poèmes, en mesure.

Grâce à vous, j'ai appris à voir danser la mer le long des golfs clairs. Vous êtes pour moi un éternel adolescent - ah, les adolescents, Monsieur Trenet! un homme plein de rythme, de swing. Grâce à vous, combien de personnes ont attendu un être cher à la porte du garage? Combien de couples se sont faits ou défaits en se demandant que reste-t-il de nos amours?

Monsieur Trenet, vous, le poète, longtemps, longtemps, longtemps après votre disparition, vos chansons chanteront encore dans les rues et, comme je suis à court de texte, je fais la la la, la la la!!!

Au fait, Monsieur Trenet, si là-haut vous voyez le gentil kangourou, dites-lui qu'il y a de la joie pour moi à penser à lui. Merci Monsieur le poète.

Et pour ceux qui croient toujours que "c'était le bon temps" et que "c'est plus ce que c'était", l'heure du triomphe a sonné pour les Têtes Raides car "tout vient à point à qui sait attendre".

Un chanteur à la voix de velours qui se fond parfois dans la contrebasse, un percussionniste qui tape sur tout ce qui bouge et qui fait bouger tout ce qu'il tape, des musiciens qui jouent de tout, des instruments multiples et même inventés pour l'occasion - et j'en oublie...- pour des chansons variées, à texte et acoustiques, voilà qui signe le succès de ce groupe, trois quarts d'heures de rappels et de symbiose avec le public du théâtre Fémina, le 13 février 2001. La renommée des têtes raides avait surtout grandi avec le bouche à oreille. Il aura suffi que Filo ait envie de leur écrire une bafouille pour qu'ils soient encensés par la télé (au journal du soir, eh oui) et qu'ils fassent la couverture d'un célèbre journal TV.

Alors, bravo, Têtes raides mais, méfiez-vous, gardez-la pas trop grosse, droite et bien sur les épaules.

Signé Filo

Un petit tour sur: <http://www.tetes-raides.tm.fr/>

POEME

La mer de Charles Trenet

La mer
Qu'on voit danser le long des golfes clairs
A des reflets d'argent
La mer
Des reflets changeants
Sous la pluie

La mer
Au ciel d'été confond
Ses blancs moutons
Avec les anges si purs
La mer bergère d'azur
Infinie

Voyez
Près des étangs
Ces grands roseaux mouillés
Voyez
Ces oiseaux blancs
Et ces maisons rouillées

La mer
Les a bercés
Le long des golfes clairs
Et d'une chanson d'amour

La mer
A bercé mon cœur pour la vie

NOUVELLE RUBRIQUE: LE SHERIF FILO'SOPHE ET SI...

Et si, demain, on vous donnait des jambes, des gestes aisés, des oreilles qui entendent, des yeux qui voient... ou qu'on les rende à ceux que la maladie ou l'accident en a privé. Ne soyez pas sceptiques.

Chaque jour, médecine et chirurgie rapprochent un peu plus ce rêve de la réalité. Pensez à notre marathonnier greffé des deux mains.

Sauterions-nous de joie à cette idée?

A voir, pour moi, rien n'est moins sûr. Tant d'efforts pour s'adapter, digérer, apprivoiser le handicap, le monde avec des capacités diminuées... et, tout d'un coup, tout remettre en question, balayer la relative sécurité dans laquelle on avait fini par s'installer, se retrouver largué dans le monde. Comment ne pas avoir le vertige?

Comment faire coïncider l'image du monde qu'on s'est forgée avec la réalité?

Comment ne pas avoir peur de la hauteur des immeubles, d'entendre le bruit des camions, de descendre un escalier quand on a ni vu, ni entendu, ni marché?

Une amie valide s'indignait qu'on puisse refuser de seulement envisager une possibilité de récupération nouvellement offerte par la science. Eh bien, moi, je m'indigne de son indignation. Franchement, dans ce cas, j'aurais la trouille.

Même après seulement 4 ans de privation sensorielle, ma première réaction serait la trouille. Trouille tout court.

Trouille d'avoir à prendre une décision grave. Trouille de la regretter ensuite. Et vous, seriez-vous plus courageux, plus déterminés que moi? Ecrivez-nous, dites-le nous. (Pour nourrir votre réflexion, je vous propose un livre "Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient" par Denis DIDEROT disponible en braille abrégé (deux volumes) à la bibliothèque de Bordeaux.

Evelyne MARCHAL

ANNONCES

Recherche

Machine Braille Perkins d'occas. jusqu'à 1500 F.

Contactez M. Denart au 05 56 38 28 56, le soir.

A Vendre

Mini vélo femme avec stabilisateurs,

Prix: 200 F.

Téléphonez au 05 56 85 58 30.

A Vendre

R25 automatique équipée GPL, équipement handicapé, 1991, 110 000 km, 36 000 F.

Appelez le 05 56 36 77 83 ou 06 61 05 75 94.

A Donner

Fauteuil roulant manuel de confort 500 CONFORT, état neuf, largeur d'assise: 46 cm, profondeur d'assise: 45 cm, longueur: 120 cm, coloris vert, à dossier inclinable, équipé d'un appui-tête, de repose-jambe réglables en inclinaison et d'accoudoirs amovibles.

Demandez au GIHP, 05 56 12 39 39.

FAITES VOS JEUX

Cher ami lecteur,

Voici l'heure des retrouvailles de cette rubrique récréative, pour vous détendre tout en vous cultivant.

Bonne chance, ludiquement vôtre,

Alain RAYMOND

CHARADE

Mon premier est donné aux premières dents,

Mon deuxième sépare deux Noël,
Mon troisième est un divertissement,
Mon quatrième se couronne,
Mon cinquième est un drame japonais,
Mon sixième et souvent retranché,
Mon septième se porte autour des reins en Polynésie,
Mon tout est un chant de Noël.

TELEGRAMME

Je suis d'origine italienne, né à Paris en 1687 - stop - Je fis partie de l'entourage de Louis XIV dont j'appréciai fort les soupers et je devins son intime - stop - Je fus le collaborateur de Molière - stop - Je fus nommé directeur de l'Académie Royale de Musique - stop - Ma vie est relatée dans un film récent.
Qui suis-je?

SOLUTIONS DU FILOPATHE N° 12

VRAI OU FAUX: 1 -- vrai, le pressoir était déjà utilisé chez les Egyptiens pour écraser les olives; 2 -- faux, la culture de la vigne existait déjà chez les gaulois installés à Marseille il y a 2500 ans; 3 -- vrai car le cépage est une sorte de raisin; 4 et 5 -- vrai, le riesling et le sylvaner sont sans doute les ancêtres des vins d'Alsace; 6 -- faux, le Nuits-Saint-Georges est un bourgogne d'appellation communale; 7 -- vrai, on les appelle vins de taille car à l'origine on plaçait les raisins sur de la paille de seigle; 8 -- vrai, Monbazillac est au sud de Bergerac; 9 -- faux, la température idéale et de 10 à 12 °C; 10 -- vrai, le bouquet est engendré par le vieillissement du vin.

EN SUPPLEMENT AU FILOPATHE n°13

Journal du GIHP Aquitaine

RAPPEL DE NOS COORDONNEES:

GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques), 436, avenue de Verdun, 33 700
Mérignac
Tel 05.56.12.39.39, Fax 05.56.12.37.92

SOMMAIRE:

Les assistants personnels en Europe.
L'action européenne ConFormAss.
P.S.I Show Drame.
Quels besoins en aides humaine?
L'aide humaine des personnes déficientes visuelles.
Témoignage.

PRESENTATION

Les aides humaines sont un des sujets les plus importants pour rendre possible une vie autonome à domicile pour les personnes handicapées. Notre association, comme beaucoup d'autres en France et en Europe, revendique le droit, pour toute personne handicapée, de choisir sa vie et d'obtenir les aides humaines dont elle a besoin quotidiennement. Depuis un an, plusieurs événements marquants ont eu lieu dans ce domaine. En janvier 2000, le premier ministre Lionel Jospin a annoncé la créations de nombreux postes d'auxiliaires de vie. Un an déjà, et nous n'avons pas noté de grand changements sur le terrain. A l'automne, nous avons dû nous mobiliser contre une mise en place trop rapide du PSI (Plan de Soins Infirmiers) car celui-ci a été conçu et imaginé sans tenir compte du fait que certains d'entre nous utilisent des infirmiers à domicile quotidiennement, qu'ils ont effectivement besoin de soins infirmiers et que, pour les autres, il n'existe pas encore de dispositif financier de remplacement ni de services d'auxiliaires de vie dans tous les communes de France. Dans le même temps, en Gironde, nous nous sommes opposés avec force à la mise en place d'une prestation d'assistance de vie en nature. Certains d'entre vous sont bien au courant de cette action qui nous a réuni, avec l'Association des Paralysés de France (APF) et l'Association Française contre les Myopathies (AFM), pour refuser cette nouvelle forme de "mise sous tutelle" et réclamer une prise en compte des besoins réels en aide humaine pour les personnes handicapées vivant à domicile. Enfin, le projet européen ConFormAss nous a conduit à imaginer une formation pour les auxiliaires de vie qui soit en lien direct avec nos besoins à domicile.

Ce supplément au numéro d'avril du Filopathe, est pour nous l'occasion de vous communiquer quelques informations

sur le sujet des Aides Humaines mais aussi de vous inviter à témoigner, à réagir et à vous mobiliser pour que certains d'entre nous ne vivent plus leur vie autonome dans la précarité.

Christian BERARD

LES ASSISTANTS PERSONNELS A TRAVERS L'EUROPE

L'Europe offre une grande variété de cas de figures en matière d'aide à domicile pour les personnes handicapées. En France, le statut d'auxiliaire de vie est officiellement reconnu et une formation préalable, le CAFAD, y est associée même si tout le monde s'accorde à trouver que cette formation n'est pas suffisante. En Belgique, aucune formation ni barème spécifique n'est à ce jour reconnu. En Italie, il n'y a pas de distinction entre les "aidants" auprès des personnes handicapées et les "aidants" familiaux,... Enfin, en Grèce, le concept d'assistant n'existe pas, c'est la famille et les connaissances qui assument ce rôle. Dans les pays d'Europe du Nord ou anglo-saxons, on parle du Personal Assistant, c'est l'appellation que nous avons retenue dans l'action européenne ConFormAss bien que le terme d'Assistant Personnel ait un sens particulièrement fort pour le mouvement Independent Living, mouvement nordique fort pour un droit à la vie autonome.

EN Belgique:

La Belgique propose aux personnes handicapées physiques dépendantes des alternatives à la vie institutionnelle qui, en l'an 2000, sont encore presque la règle: les services AVJ (Aides à la Vie Journalière) depuis une vingtaine d'années et, depuis 1999, un projet expérimental d'assistants personnels (en Flandres uniquement).

La philosophie des services AVJ est une approche d'autonomie et d'intégration. En effet, cette formule procure un logement privé à la personne handicapée et l'aide qui lui est indispensable dans les actes de la vie journalière, 24h/24. Par son implantation et sa répartition dans un quartier ordinaire, cette formule évite la marginalisation et les risques de ghetto. Cette formule permet à des personnes handicapées physiques dépendantes une ouverture à une vie familiale, professionnelle, socio-culturelle,...

Le budget personnel expérimenté en Flandres est un concept novateur pour augmenter l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées. La personne reçoit un budget avec lequel elle va gérer individuellement son assistance. Celle-ci pourra se dérouler au domicile ou dans tout autre lieu choisi par la personne (travail, loisirs,...). Elle gère les engagements de ses assistants, leurs horaires, la paie et l'organisation de l'ensemble de l'aide.

EN ITALIE:

En Italie, la politique en faveur du handicap est définie par la loi N°104 de 1992 qui prévoit des interventions générales et des interventions particulières: d'une part, le droit à l'éducation, au travail, à la vie sociale et ceci avec l'aide des services d'assistance sociale et sanitaire à domicile, l'appui d'une autre famille,...; d'autre part, les structures résidentielles ou diurnes, d'assistance ou éducatives, selon les finalités poursuivies.

Chaque Région italienne peut appliquer cette loi en fonction de sa spécificité territoriale. Dès lors, il peut y avoir des déclinaisons différentes entre les régions.

Récemment, le Ministère italien a prévu des financements nationaux pour le soutien aux familles des personnes handicapées via des aides à domicile et des services de soutien dans les cas d'urgence.

EN GRECE:

En Grèce, le modèle médical institutionnel qui cherche à rationaliser l'aide aux personnes handicapées (quitte à négliger les besoins spécifiques de chaque personne) a dominé dans l'esprit et la pratique pendant ces dernières années.

En observant la législation grecque, on constate que le seul acte législatif prévoyant une assistance personnelle est la loi 1324/1949 (Journal Officiel 326) sur la protection et le rétablissement des mutilés de guerre, des soldats et des victimes de guerre. Plus précisément, l'Etat donnait aux personnes le droit d'embaucher un assistant personnel pour leurs soins quotidiens à la charge de l'Etat. De plus, la loi 1140/81 (Journal Officiel 68/20.3.81 tA), attribue aux tétraplégiques - paraplégiques une somme supplémentaire afin de faire face aux dépenses causées par leur handicap. En 1997, le Ministère de la Santé Publique de la Prévoyance et de la Sécurité Sociale en collaboration avec tous les partenaires sociaux a défini et appliqué un programme pilote 'Aide au foyer' pour les personnes âgées, d'abord à Athènes puis dans le reste de la Grèce.

En ce qui concerne les personnes handicapées, il n'avait rien été prévu.

C'est alors que la confédération nationale des personnes handicapées a proposé au ministère un programme pilote 'Aide au foyer pour les personnes handicapées - existence autonome', qui est encore en discussion. Le but essentiel

du programme est de permettre aux personnes handicapées de vivre autonome, d'éviter le recours aux établissements, de conserver la cohésion familiale et d'améliorer leur qualité de vie et celle de leur famille.

Bien entendu, ce panorama n'est pas exhaustif. Cependant, il montre que les choses évoluent vite en Europe et que, dans tous les pays de l'union, le problème de l'assistant personnel commence à être pris en compte. En particulier, on constate que, partout, les dispositifs mis en place se font en coopération avec les personnes handicapées elles-mêmes. C'est pourquoi il est très important que celles-ci se mobilisent pour dire ce qu'elles souhaitent, pour refuser les systèmes qui ne favorisent pas vraiment l'autonomie et pour expliquer comment elles veulent organiser leur vie.
Christian BERARD

ACTION EUROPEENNE CONFORMASS: UN COURS EXPERIMENTAL DESTINE AUX AUXILIAIRES DE VIE

Le contexte français

En France, le métier d'auxiliaires de vie existe dans le sens où le mot existe. Même s'il est insuffisamment reconnu, il s'agit d'un métier dont on parle depuis vingt-cinq ans. Par contre, il s'agit d'un métier mal défini et mal délimité par rapport aux autres intervenants sociaux. Parmi les autres intervenants à domicile, on trouve les intervenants médicaux (infirmières, médecins, kinésithérapeutes,...) et des intervenants sociaux tels que l'aide ménagère ou avec un rôle plus vague, l'aide à domicile. Depuis peu, certains ajoutent à la confusion en parlant d'assistant de vie. Alors que le discours politique affirme que l'intégration sociale des personnes handicapées est une priorité, aucun dispositif généralisé et systématique n'a été mis en place. En conséquence, le métier d'auxiliaire de vie n'est pas très bien rémunéré. La majorité des personnels sont des femmes qui ont des difficultés à se situer dans leur profession et elles ne se sentent pas reconnues par les autres professions de santé ou d'accompagnement social. Elles disent souvent qu'on les considère comme de simples femmes de ménage alors qu'on leur demande de savoir tout faire.

Le métier d'auxiliaire de vie, tel que les personnes handicapées et les auxiliaires elles-mêmes voudraient qu'il existe est en fait très peu répandu sur le territoire français.

En termes de diplôme, il existe le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile, le CAFAD. Ce diplôme est général à toutes les fonctions d'aide à domicile.

Le projet européen ConFormAss

Avec les partenaires européens de ce projet, nous avons d'abord mis au point un référentiel pour le métier d'auxiliaire de vie. Puis, nous avons émis un certain nombre de principes: les auxiliaires de vie ont besoin de connaître les différentes sortes de handicap, elles doivent également prendre conscience des conditions de vie et d'autonomie des personnes handicapées à domicile, enfin, elles doivent pouvoir situer leur métier par rapport aux autres professions qu'elles soient du domaine de la santé ou du domaine de l'intégration sociale des personnes handicapées.

Puis, le GIHP-Aquitaine et la cellule phase de l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) Bordeaux 1 ont conçu et expérimenté une formation pour les auxiliaires de vie. En collaboration avec l'IRTS (Institut Régional du Travail Social d'Aquitaine) qui dispense le CAFAD à Bordeaux, il a été réalisé un module du CAFAD concernant les personnes handicapées.

La formation des auxiliaires de vie

L'originalité de cette expérimentation réside dans l'effort pour faire connaître tous les aspects de la vie à domicile des personnes handicapées. Pour y parvenir, plusieurs formateurs ont été choisis parmi des personnes handicapées qui utilisent quotidiennement des auxiliaires de vie. D'autre part, l'enseignement théorique a été illustré par des rencontres et des discussions avec des personnes présentant différents handicaps.

Dans l'enquête préalable que nous avons réalisée au début de l'année 2000, nous avons constaté que les auxiliaires de vie en situation de travail recherchaient des lieux pour discuter de leur pratique quotidienne. Ces personnes recherchaient des informations sur les types de handicap ou sur la législation des handicaps mais ce besoin de connaissances théoriques se rapportait toujours à des situations pratiques qu'elles avaient rencontrées.

C'est pourquoi, nous avons choisi d'utiliser une pédagogie active dans laquelle alterneraient exposés théoriques et discussions.

La méthode que nous avons choisie s'inspire très librement de la "pédagogie par objectifs" utilisée par le service formation du GIHP-Aquitaine. Plusieurs facettes de cette méthode ont été adaptées pour correspondre au mieux à nos objectifs et au contexte dans lequel se situe notre intervention.

Les personnes concernées par ce type de formation sont souvent en situation de travail. Elles ont donc déjà des connaissances et des savoir-faire. Mais, elles ont besoin de mettre de l'ordre dans leurs idées, c'est-à-dire de

structurer leurs connaissances, d'avoir des méthodes de travail et d'avoir certains réflexes devant les difficultés physiques ou psychologiques des interventions à domicile.

Cette formation expérimentale s'est déroulée sur 6 journées de 7 heures chacune, en deux séries de trois jours. Cinq jours avant le début de la formation, nous avons rencontré le groupe des 17 stagiaires pour leur présenter le contenu de la formation, les trois formateurs principaux et leur donner la première fiche préparatoire à remplir pour le premier jour de l'information.

Au départ, nous avions prévu de réaliser trois séquences conformément au programme du CAFAD. Puis, après discussion avec les responsables de l'IRTS, nous avons ajouté une 4e séquence traitant d'histoire et de législation se rapportant aux handicaps.

Le programme de la formation a donc été constitué des quatre séquences suivantes: les Handicaps, les Aides Techniques, Histoire et Législation, et Aide à la Personne, à base d'interventions magistrales entrecoupées de discussions, des rencontres ont été organisées avec des personnes handicapées concernées par l'aide des auxiliaires de vie.

Le dernier jour a été réservé pour une synthèse, des compléments et un bilan avec les stagiaires.

Ce projet se termine le 31 mai 2001. Il doit donner lieu à la rédaction de deux documents. Le premier sera un manuel de cours destiné aux auxiliaires de vie et le second sera un ensemble de lignes directrices pour aider des formateurs à mettre en place ce type de formation.

L'équipe des organisateurs tient à remercier ici toutes les personnes, salariées ou non, du GIHP-Aquitaine qui ont participé à ce cours expérimental. Le fait que plusieurs personnes handicapées, présentant des handicaps divers aient pu ainsi parler librement de leur quotidien a donné à cette formation un côté novateur et très intéressant pour les auxiliaires de vie. L'Institut Régional Des Travailleurs Sociaux d'Aquitaine a été très intéressé par notre expérience et se tourne déjà vers nous pour que nous participions aux futures formations du CAFAD...

Remerciements à Christian BERARD, Bernard BORDARAUD, Jean-Christophe CAMIN, Catherine ESTIENNE, Sabine FAUGERE, Annie RONDET, Jean-Francis SABOURIN, Hervé VALENTINI, Natacha ZAVATTIN,... M. KLEIN directeur de l'IRTS et ses collaboratrices Mlle LAHET-JUZAN et Mme GOULARD ainsi que M.EBRARD de l'IEM pour leurs concours au projet.

P.S.I SHOW DRAME

(de la non-concertation à la déconcertation)

extrait du "Le projet de soins infirmiers" MJO/FV/CB du 10 février 2000. P 8:

Différencier les financements

1. Les soins infirmiers

Les soins relèvent d'une prise en charge financière de l'assurance maladie dans les conditions habituelles.

2. L'aide d'une tierce personne

Selon que la personne dépendante est handicapée ou âgée, le financement de l'aide incombe au budget privé des ménages, à l'Etat ou au Conseil Général.

Ces deux sentences auraient bien trouvé leur place en introduction du P.S.I car il semble bien qu'elles contiennent son véritable leitmotiv et aussi son plus grand danger. Au contraire, on les trouve bien camouflées dans le projet original.

N'en déplaise à ceux qui s'en défendent, le principal objectif du P.S.I est bien d'ordre économique; il vise à déterminer qui " dépend " de la solidarité nationale (sanitaire) et qui doit être pris en charge par le département (social), sans rentrer dans le détail. On se retrouve avec deux boîtes bien étiquetées et ce, sans aucune concertation avec le public concerné. De ce point de vue, et même si on ne peut-être que d'accord sur le principe de la maîtrise des dépenses, il existe des dangers bien réels.

Je m'explique:

1-"la mise en place par les politiques de mesures non concertées"

La non-concertation est a priori empreinte d'arbitraire ce qui suppose que, issue de tractations secrètes entre l'état et un syndicat infirmier, certains d'entres nous n'ont eu connaissance de ce projet que quelques mois (voir semaines) avant la date de mise en place prévue.

2-"La création de catégories distinctes et surtout disjointes"

Si une personne lambda est à la fois dépendante, âgée et handicapée, comment et surtout qui devra déterminer le

type de prise en charge de ses besoins; dans quelle mesure cette personne pourra trouver des solutions adaptées à ses besoins? Quel sont les liens existants entre les catégories?

Voilà un ensemble de questions susceptible d'avoir autant de réponses différentes suivant la manière dont les textes pourraient être interprétés, tant ils sont ambigus et flous.

3- "La remise en cause du droit de libre choix de vie"

Admettons que votre handicap nécessite 3 heures d'interventions par jour mais que le montant de votre A.C.T.P ne vous permette de payer que 2 heures d'interventions faites par une auxiliaire de vie (repas, courses, aller aux WC, aide au coucher); donc, vous prenez un(e) infirmier(ière) pour vous aider le matin (lever, toilette etc.) sans soins spécifiquement infirmiers. Hé bien vous êtes mal barrés (moi aussi d'ailleurs) car, dans ce cas, le tout puissant P.S.I dit que vous ne pourriez plus être pris en charge, votre famille proche (conjoint, parents) serait alors formée par l'infirmier(ière) pour pallier votre dépendance.

Sans moyens financiers pour rémunérer le temps d'aide nécessaire, la vie autonome à domicile est dangereuse. De fait, bon nombre d'entre-nous seraient lésés du droit naturel et constitutionnel: " la liberté du choix de vie " .

Fort heureusement devant la pression exercée par les professionnels d'une part et les associations de personnes handicapées (dont le GIHP) de l'autre, les autorités concernées ont non seulement accepté d'ajourner la mise en place du P.S.I mais aussi de " réviser leurs copies " en le remettant à l'étude.

Mais ATTENTION cela ne signifie pas que le P.S.I est mort et enterré; il nous faut donc redoubler de vigilance et rester mobilisés pour défendre les valeurs citoyennes dont chacun peut et doit se prévaloir.

Jean-christophe CAMIN

BESOINS EN AIDES HUMAINES DES PERSONNES HANDICAPEES: QUELLES REPONSES?

La première tâche du Conseil Départemental du Handicap en Gironde fut de discuter le nouveau règlement départemental de l'aide social. Malgré l'opposition du GIHP, de l'APF (Association des Paralysés de France) et de l'AFM (Association Française contre les Myopathies), il fut voté une prestation d'assistance de vie (complémentaire de l'ACTP). Cette prestation extralégale (accordée par le conseil général au delà de ce que demande la loi), octroyée en nature, ne correspond pas au besoin des personnes handicapées à domicile. Nos trois associations ont donc décidé d'une démarche commune contre cette prestation "en nature" et pour une prise en compte des besoins réels. Elles ont travaillé un argumentaire édifiant, une pétition dont le texte est repris plus bas et sont allées rencontrer le conseil général de Gironde pour obtenir satisfaction. L'issue n'est pas encore connue à l'heure de cette publication.

Les insuffisances de l'ACTP

L'Allocation Compensatrice Tierce Personne permet à la personne handicapée dépendante de vivre autonome à domicile en compensant son handicap.

Cette compensation passe par:

les personnes (rémunérées) qui aident à effectuer, ou effectuent les tâches essentielles de la vie (lever, coucher, repas...) que la personnes handicapée ne peut entreprendre seule. Cela correspond aux heures d'intervention d'aides humaines.

les frais financiers induits par le handicap tels que chauffage supplémentaire pour les personnes myopathes, les transports adaptés et le taxi adapté, le téléphone supplémentaire, l'usure prématuré des vêtements à cause d'appareillage...

Aujourd'hui, l'Allocation Compensatrice Tierce Personne s'élève à 4 604F par mois. Le prix de revient horaire moyen d'une auxiliaire de vie (personne qualifiée) pour la personne handicapée est de 65F. Sur cette base il est possible de payer:

$4604 / 65 = 70,8$ heures par mois

et donc $70,8 / 30 = 2,22$ heures par jour.

Ainsi l'Allocation Compensatrice Tierce Personne à 80% (taux maximum) permet de rémunérer moins de 2 h 30 par jour.

Le tarif horaire moyen de 65 F s'applique dans le cadre de la rémunération d'une auxiliaire de vie officiellement déclarée que ce soit par un service mandataire, un service prestataire ou que la personne handicapée soit directement l'employeur officiel.

Si l'on compte chaque jour, au minimum, une heure pour le lever, une heure pour le coucher, il reste une demi-heure pour les repas, le ménage, l'aide aux besoins naturels et les autres frais induits par le handicap (cf. plus haut)! Aussi, pour faire face au plus juste de ses besoins, la personne handicapée est-elle obligée de recourir à des emplois

précaires non déclarés, dangereux pour elle, et pour l'intervenant lui-même. Ceci d'autant plus que les personnes handicapées percevant l'Allocation Compensatrice Tierce Personne à 80% sont lourdement dépendantes et nécessitent plus d'une heure pour le lever, le coucher.

En illustration, l'examen de deux journées types confirme qu'une ACTP à 80% est insuffisante pour couvrir les besoins réels à domicile.

Dangers au quotidien

Cette inadéquation de l'ACTP aux besoins a des conséquences graves au quotidien; elle se traduit par des conditions de vie particulièrement précaires, pouvant mettre en danger la santé des personnes. Comme, par exemple, devoir "faire l'économie" d'aller aux toilettes pendant la journée dans la mesure où la personne ne peut rémunérer une auxiliaire de vie que le matin et le soir; se limiter à deux douches par semaine; ou encore devoir "faire l'économie" du repas de midi pour les mêmes raisons, etc.

Refus des prestations en nature

(Voir texte extrait de la pétition en suivant)

Pour autant, à leurs risques et périls -pourrait-on dire- les personnes directement concernées refusent de bénéficier d'une prestation complémentaire octroyée en nature. C'est le principe lui-même qui est inacceptable, car:

Cette prestation en nature place la personne handicapée dans une situation d'assistantat de "non-responsable" qui va tout à fait à l'encontre du positionnement de nos trois associations pour l'autonomie des personnes handicapées. Elle constitue une régression sociale, une sorte de "mise sous tutelle" à domicile contraire aux souhaits des personnes handicapées d'être reconnues comme des citoyens à part entière. Elles constituent une perte d'indépendance dans le choix de l'auxiliaire de vie, des horaires d'intervention, du lieu d'intervention...

Qu'en est-il de la liberté de choix puisque, pour bénéficier de cette prestation, la personne doit faire appel à un service habilité par le conseil général? La personne handicapée ne pourra plus être l'employeur officiel d'une personne qualifiée.

Qu'en est-il de la liberté de choix du lieu de vie puisque les services qui seront habilités couvrent un secteur défini en dehors duquel ils n'interviennent plus?

Qu'en est-il enfin de la liberté de choix dans les déplacements lorsque la personne, par exemple, part en vacances: sur quelle aide peut-elle compter?

Pour ces raisons essentielles, les trois associations GIHP, APF et AFM refusent le principe d'une prestation en nature qui constitue un précédent inacceptable contraire à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes handicapées.

Nous demandons une prise en compte financière des besoins réels en aides humaines pour les personnes et, par conséquent une évolution du dispositif allant dans ce sens.

Certains départements, comme les Pyrénées Atlantiques, par exemple, ont mis en place ce type de financement avec un versement direct à la personne.

Nous souhaitons que le conseil général de la Gironde prenne la même décision qui est conforme aux attentes des personnes handicapées vivant à domicile.

EXTRAIT DE LA PETITION PROPOSEE PAR LE GIHP, L'APF ET L'AFM

Le Conseil Général de la Gironde instaure une prestation extralégale en nature pour les personnes handicapées dont les besoins en aide humaine à domicile sont insuffisamment couverts par l'Allocation Compensatrice Tierce Personne.

Cette prestation complémentaire est destinée aux titulaires de l'ACTP à 80% et ne peut dépasser 30 H d'aide par mois et par personne(*). Cette prestation ne peut en aucun cas être versée directement à la personne handicapée. Elle lui donne seulement accès à des services habilités par le Conseil Général.

Ceci alors que depuis plusieurs mois, nous expliquons au Conseil Général les besoins réels des personnes handicapées...

NOUS SOMMES OPPOSES

AUX AIDES EN NATURE...

NOUS REFUSONS LE PRINCIPE D'UNE PRESTATION EN NATURE QUI CONSTITUERAIT UN DANGEREUX PRECEDENT NUISIBLE A L'AUTONOMIE ET A LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES

NOUS DEMANDONS UNE PRISE EN

COMPTE FINANCIERE DES BESOINS REELS EN AIDE HUMAINE

POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

L'aide humaine des personnes déficientes visuelles, témoignages...

Laurence:

Je suis moi-même très déficiente visuelle et bénéficiant de l'aide d'une auxiliaire de vie; je parlerai donc des précieux services qu'elle me rend. Bien que je n'ai pas besoin d'aide à la maison chaque jour, l'intervention régulière de mon auxiliaire à raison d'une demi-journée par semaine m'est devenue indispensable.

En effet, même si le peu de vue qui me reste me permet de garder une certaine autonomie, je ne peux prétendre assurer seule les difficultés dues à mon handicap.

Avoir près de moi chaque semaine une personne de valeur et de confiance pour m'aider à résoudre les nombreux problèmes administratifs et autres me procure un grand soutien et, surtout, me rassure.

J'ai la chance d'avoir l'aide d'une personne avec qui les relations sont très vite devenues amicales. Ceci est très agréable car la confiance et la complicité sont des atouts et favorisent la relation humaine inestimable dans ce domaine.

Je pense enfin que l'échange entre une auxiliaire de vie et une personne en difficulté leur permet de s'apprécier mutuellement et donne à la relation une dimension autre que celle du simple service rendu.

Evelyne:

EM, 50 ans, privée de vue, d'odorat et de goût depuis 4 ans suite à un accident de la route.

Ce que j'attends d'une auxiliaire de vie, je l'ai trouvé chez Gisèle. Mon âge, féminine, soignée, douce et vive à la fois. Elle est "mon homme de confiance et mon fondé de pouvoirs".

Elle sait tout de ma vie. Discrète, compréhensive, ne jugeant pas, je peux tout lui dire. Elle est mon amie, ma confidente et ma conseillère. Bien sûr, elle apporte à ses qualités humaines la compétence pour débrouiller les dossiers administratifs et... elle me prête ses yeux chaque fois que les miens me font défaut.

Si vous aimez le Filopathe...

Si il rejoint vos préoccupations de tous les jours,

Si vous y trouvez les infos qui vous intéressent,

Vous pouvez également soutenir le journal le Filopathe. Pour vous aider, une indication: un numéro nous revient aujourd'hui à 10F.

SI VOUS N'ETES PAS DEJA ADHERENT, REMPLISSEZ VITE VOTRE BULLETIN (Les bulletin d'adhésion et de soutien sont à demander au 05 56 12 39 39)

Comité de rédaction du Filopathe:

Bernard Bordaraud, Sabine Faugère, Dominique Helgorsky, Laurence Langel, Caroline Delapointe et Evelyne Marchal.

Invités: Pascale Jacopit, Noële Mauvillain et Evelyne Poirier.

Correspondants: Christian Arnaudin, Christian Bérard, Jean-Christophe Camin et Alain Raymond.

RAPPEL DE NOS COORDONNEES:

Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques

436, avenue de Verdun, 33 700 Mérignac

Tel 05.56.12.39.39, Fax 05.56.12.37.92

gihp@quaternet.fr

Site internet:

<http://www.gihp-aquitaine.org>